

TROPHÉES DE L'AUTOMOBILE & L'ENTREPRISE

24ème Trophées de L'Automobile & L'Entreprise

02/07/2019 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- La 24ème édition du RDV phare de l'écosystème de la gestion de club
- Les trophées récompenseront les responsables de flotte, véhicules et services les plus innovants de l'année
- Les lauréats seront désignés par un jury de 15 responsables de parc et par la rédaction de L'Automobile & L'Entreprise

Avec la présence exceptionnelle de

- Professionnel(s) du secteur

Qui participe à cet événement

- Directeurs et responsables de parc automobile, gestionnaires de flotte, mobility managers, directeurs achats, responsables services généraux, responsables ressources humaines

Les débats seront animés par la rédaction de L'Automobile & L'Entreprise

CATÉGORIES OUVERTES A CANDIDATURE :

Trophée du Service de l'année

- Le Trophée du Service de l'année récompense les prestataires (constructeurs, loueurs en longue durée, start-up, spécialistes...) proposant des services qui aident les gestionnaires de parcs automobiles au niveau opérationnel (exemples : services facilitant la gestion des parcs automobiles ou permettant de gagner en efficacité ou de baisser le coût de la gestion de flotte automobile ou d'améliorer le comportement au volant des conducteurs). Le caractère innovant, le coût et les économies engendrées par la mise en place du service figurent parmi les critères de sélection.

Trophée des Nouvelles Mobilités et de l'Environnement

- Le Trophée des Nouvelles Mobilités et de l'Environnement récompense les prestataires (constructeurs, loueurs en longue durée, start-up, spécialistes...) proposant des services optimisant les déplacements professionnels (autopartage, covoiturage...)

et/ou permettant aux entreprises de réduire leurs rejets de CO2 ou leur consommation de carburant (par exemple : éco-conduite) et/ou de développer l'électromobilité et/ou l'usage des micromobilités dans leur flotte.

Trophée du Point de Service

■ Le Trophée du Point de Service récompense des prestataires du secteur de l'après-vente automobile, proposant des services permettant aux gestionnaires de parc d'optimiser l'entretien de la flotte automobile de leur entreprise en termes d'efficacité, de coût ou de rapidité.

Trophée Réseaux Entreprises de l'Année

■ Le Trophée Réseaux Entreprises de l'année récompense les points de vente, constructeurs et groupes de distribution proposant des produits et/ou services innovants et affichant les meilleurs résultats en termes de satisfaction et de fidélisation clients.

Trophée du Gestionnaire de Parc Collectivités et Administrations de l'année

■ Le Trophée du Gestionnaire de Parc Collectivités et Administrations de l'année récompense les personnes travaillant pour une entité publique et ayant mis en place des actions exemplaires en matière de sécurité routière, d'environnement (par exemple : réduction d'émission de CO2 dans le cadre des déplacements des collaborateurs), de gestion de flotte automobile ou encore de déplacements de leurs collaborateurs.

Trophée du Gestionnaire de Parc Entreprises de l'année

■ Le Trophée du Gestionnaire de Parc Entreprises de l'année récompense les gestionnaires de parcs automobiles travaillant pour une entreprise et ayant mis en place des actions remarquables en matière de sécurité routière, d'environnement (par exemple : réduction d'émission de CO2 dans le cadre des déplacements des collaborateurs), de gestion de flotte automobile ou encore de déplacements de leurs collaborateurs.

CATÉGORIES NON OUVERTES A CANDIDATURE :

Trophée du Véhicule particulier de l'année

■ Le Trophée du Véhicule particulier de l'année récompense les trois meilleurs modèles commercialisés tous segments hors 4X4/SUV entre le 1er mars 2018 et le 1er mars 2019. Les véhicules sont jugés en fonction de leur comportement routier, de leur motorisation, de leur équipement et finition, de leur TCO (Total Cost of Ownership) ou encore de leur sécurité.

Trophée du Véhicule particulier de l'année : spécial 4x4/SUV

■ Le Trophée du Véhicule particulier de l'année : spécial 4x4/SUV récompense les trois meilleurs modèles de 4x4/SUV commercialisés entre le 1er mars 2018 et le 1er mars 2019. Les véhicules sont jugés en fonction de leur comportement routier, de leur motorisation, de leur équipement et finition, de leur TCO (Total Cost of Ownership) ou encore de leur sécurité.

Trophée du Véhicule utilitaire de l'année

■ Le Trophée du Véhicule utilitaire de l'année récompense

les trois meilleurs modèles de véhicules utilitaires commercialisés entre le 1er mars 2018 et le 1er mars 2019. Les véhicules sont jugés en fonction de leur comportement routier, de leurs motorisations, de leur équipement et finition, de leur TCO (Total Cost of Ownership), de leur sécurité mais aussi de leur capacité de chargement.

Trophée du Véhicule électrique / hybride rechargeable de l'année

■ Le Trophée du Véhicule électrique/hybride rechargeable de l'année récompense les trois meilleurs modèles électrifiés hors hybrides et hybridation légère(s) commercialisés entre le 1er mars 2018 et le 1er mars 2019. Les véhicules sont jugés en fonction de leur comportement routier, de leur finition, de leur TCO (Total Cost of Ownership), de leur sécurité et de leur autonomie en tout électrique.

Trophée Coup de cœur du Jury

■ Le Trophée Coup de Cœur du Jury récompense un projet, une entreprise, un constructeur ou le parcours professionnel d'une personne sélectionné(e) parmi l'ensemble des candidats aux Trophées spécifiques qu'ils soient ou non ouverts à candidature.

■ Toute candidature pour l'un des 6 Trophées spécifiques ouverts à candidature (dont la liste figure ci-dessus) implique la candidature au Trophée Coup de cœur du Jury.